

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 19 DECEMBRE 2019

01/08 - 2019 NOMINATION AGENTS RECENSEURS

Annule et remplace décision 02/07-2019

Monsieur le maire faire part à l'assemblée que suite au décès de M. Patrick HERMANN, nommé agent recenseur lors de la précédente séance, il y a lieu de prendre une nouvelle délibération. Le nombre d'agents recenseurs nécessaires, pour mener à bien le 37^{ème} recensement de la population, qui aura lieu à partir du 16 janvier 2020 au 15 Février 2020, est de 3 personnes.

Monsieur le maire aura la responsabilité des opérations en liaison avec les coordonnateurs nommés par délibération du conseil municipal en date du 29 Mai 2019 assistés dans leur mission par Mme Lucie WAECHTER, adjointe administrative.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, a retenu les candidatures de :

- Mme Ambre PARMANTIER.
- M. Jean-Pierre KRAEMER
- M. Dylan MEYER

02/08 - 2019 RÉMUNÉRATION AGENTS RECENSEURS

Annule et remplace décision 03/07-2019

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les délibérations prises précédemment quant à la nomination des coordonnateurs et des agents recenseurs afin d'assurer la collecte des informations auprès de la population dans le cadre du recenseur de la population demandée par l'INSEE.

Notre commune percevra une dotation forfaitaire de recensement de la part de l'INSEE d'un montant de 2 529.00€. Cette somme est à répartir entre les agents recenseurs. Les charges sociales sont à la charge de la collectivité.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents Décide de verser à :

Mme Ambre PARMANTIER	la somme de 740.00 € brut
M. Jean-Pierre KRAEMER	la somme de 740.00 € brut
M. Dylan MEYER	la somme de 740.00 € brut
Mme Lucie WAECHTER	la somme de 309.00 € brut

03/08 -2019 MODIFICATION BUDGETAIRE N° 2 BP M 14

- Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,
 - Vu le budget de la commune,
 - Considérant qu'il y a lieu de modifier l'imputation budgétaire prévisionnelle relative à la section d'investissement en dépenses en vue de l'acquisition d'un bâtiment à usage d'atelier communal
- Monsieur le maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2019.

Après avoir pris connaissance de l'écriture comptable et après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents la décision modificative n° 2 suivante est adoptée :

Tableau détaillé

Désignation	Budgété avant	Diminution	Augmentation	Budget après
	DM			DM
Total des chapitres de dépenses d'investissement mouvements par la DM	40 684.16 €	-91 360.00 €	91 360.00 €	40 684.16 €
020 Dépenses imprévues Invest	40 684.16 €	-40 000.00 €	0.00 €	684.16 €
020/020	40 684.16 €	-40 000.00 €	0.00 €	684.16 €
21 Immobilisations corporelles	158 300.00 €	-30 000.00 €	88 000.00 €	216 300.00 €
21312/21	36 200.00 €	-30 000.00 €	0.00 €	6 200.00 €
2138/21	0.00 €	0.00 €	88 000.00 €	88 000.00 €
23 Immobilisations en cours	138 800.00 €	-21 360.00 €	0.00 €	117 440.00 €
2313/23	47 800.00 €	-18 000.00 €	0.00 €	29 800.00 €
2315/23	57 000.00 €	-3 360.00 €	0.00 €	53 640.00 €
4581 Investissement sous mandat	0.00 €	0.00 €	3 360.00 €	3 360.00 €
458101/4581	0.00 €	0.00 €	3 000.00 €	3 000.00 €
458102/4581	0.00 €	0.00 €	360.00 €	360.00 €
Total des chapitres de recettes d'investissement mouvements par la DM	178 610.00 €	-3 360.00 €	3 360.00 €	178 610.00 €
13 Subventions d'investissement	178 610.00 €	-3 360.00 €	0.00 €	175 250.00 €
1328/13	60 600.00 €	-3 360.00 €	0.00 €	57 240.00 €
4582 Investissement sous mandat	0.00 €	0.00 €	3 360.00 €	3 360.00 €
458201/4582	0.00 €	0.00 €	3 000.00 €	3 000.00 €
458202/4582	0.00 €	0.00 €	360.00 €	360.00 €
Tableau récapitulatif				
après	Total budgété	Diminution de	Augmentation de	Total budget
	avant DM	crédits	crédits	DM
Total général des dépenses d'investissement (1)	923 042.60 €	-91 360.00 €	91 360.00 €	923 042.60 €
Total général des recettes d'investissement (1)	923 042.60 €	-3 360.00 €	3 360.00 €	923 042.60 €
Total général des dépenses de fonctionnement (1)	1 039 033.91 €	0.00 €	0.00 €	1 039 033.91 €
Total général des recettes de fonctionnement (1)	1 039 033.91 €	0.00 €	0.00 €	1 039 033.91 €